

Réseaux sociaux et santé mentale des enfants

Etat des lieux et réponses possibles

Strasbourg, le 4 juin 2026

Dialogue thématique

*organisé par le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF)
en coopération avec le Comité directeur pour les droits humains dans les domaines de la
biomédecine et de la santé (CDBIO)*

*sous les auspices de la Présidence de Monaco
du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe
(mai - novembre 2026)*

Projet de note conceptuelle

Les réseaux sociaux jouent un rôle majeur dans la construction de la vision du monde des enfants et leurs attitudes en tant qu'acteurs d'une société démocratique. La manière dont les plateformes sélectionnent, amplifient et monétisent les contenus peut influencer la façon dont les enfants perçoivent les normes sociales, le débat public et les processus décisionnels, tout en les exposant à des risques tels que les contenus préjudiciables, la désinformation, la polarisation, ainsi que des effets négatifs sur leur santé mentale et leur bien-être.

Ce dialogue thématique vise à établir un état des connaissances actuelles relatives à ces effets et à ces risques et examinera des réponses politiques visant à les atténuer, dans le contexte du Nouveau Pacte démocratique pour l'Europe. Tout en mettant l'accent sur l'impact des réseaux sociaux sur la santé mentale des enfants, l'événement abordera la prévention, l'éducation, la régulation, la conception de services numériques adaptés à l'âge et respectueux des droits, ainsi que le repérage et la prise en charge. L'événement s'inscrit dans une approche fondée sur les droits de l'enfant, informée par les connaissances disponibles et attentive à la proportionnalité des réponses, afin de concilier protection effective des enfants, promotion de leur participation et respect de leurs droits.

■ Contexte et objectifs

La vie sociale, culturelle et affective des enfants se développe de plus en plus dans l'environnement numérique, et notamment sur les réseaux sociaux. En deux décennies, ces plateformes sont devenues des lieux majeurs de communication et d'échanges, des espaces d'apprentissage, de construction de soi et de participation à la vie publique¹. Elles offrent aux enfants des opportunités importantes d'exercer leurs droits humains, notamment les libertés d'expression, de réunion ou d'association², tout en facilitant l'accès à l'information. Elles soulèvent toutefois des enjeux importants de protection, notamment au regard du respect de la vie privée et de l'exposition à des contenus ou interactions préjudiciables.

Initialement conçus comme outils d'interaction sociale entre amis ou proches, les plateformes de réseaux sociaux reposent aujourd'hui largement sur des modèles économiques dépendant de la publicité. Elles intègrent des recommandations algorithmiques visant à maximiser l'engagement des utilisateurs, et reposent sur des fonctionnalités automatisées, notamment fondées sur l'intelligence artificielle.

Cette évolution sociétale implique une exposition accrue à des contenus préjudiciables, au cyberharcèlement, à des pratiques intrusives en matière de données et de profilage, ou encore à la désinformation. En outre, les usages prolongés peuvent devenir problématiques ou créer des situations de dépendance.

En même temps, une dégradation de la santé mentale des enfants et des adolescents est observée, faisant l'objet d'une attention de plus en plus importante des pouvoirs publics. Les travaux scientifiques examinent les liens possibles - complexes et hétérogènes - entre l'exposition aux et l'utilisation des réseaux sociaux, et le bien-être psychique des enfants.

Les États membres recherchent, en conséquence, des réponses adaptées permettant de mieux protéger les enfants dans l'environnement numérique. Plusieurs approches coexistent, allant de mesures de régulation ou de restriction fondées sur l'âge, à des politiques de sensibilisation, de prévention, d'éducation des enfants et de leur entourage. Ces réponses soulèvent parallèlement des questions fondamentales quant à leur articulation dans une approche globale, respectueuse des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant.

L'objectif de ce dialogue thématique est ainsi de clarifier les termes du débat, d'identifier des convergences et points de vigilance, mais aussi de dégager des pistes d'action compatibles avec une approche fondée sur les droits de l'enfant. Il vise également à contribuer, le cas échéant, aux politiques des États membres ainsi que les travaux du Conseil de l'Europe.

■ Structure et perspectives

Dans ce contexte, le dialogue thématique est structuré selon deux axes/sessions :

- **Session 1 - Etat des lieux** : Identifier les effets et risques potentiels sur la santé mentale des enfants et adolescents liés à l'usage des réseaux sociaux, en intégrant le point de vue de professionnels et, celui d'enfants et/ou de jeunes.

¹ [Rapport complet : Comment est la vie des enfants à l'ère numérique ? | OCDE](#)

² Voir en particulier les articles 10 et 11 de la Convention européenne des droits de l'Homme.

- **Session 2 - Réponses possibles** : Présenter et mettre en perspective des options de réponse tendant à atténuer ces risques, à protéger la santé des enfants, à sécuriser leur usage des réseaux sociaux et plus largement des outils numériques, dans le respect de leurs droits humains.

Afin d'alimenter concrètement la seconde session, il est prévu d'organiser un temps de parole ouvert aux États membres (« *open floor* »), leur permettant de présenter brièvement des mesures ou pratiques nationales mises en œuvre ou envisagées.

A l'issue de l'évènement, une synthèse des principaux enseignements sera établie, afin d'éclairer les politiques publiques ainsi que, le cas échéant, les travaux du Conseil de l'Europe.

■ Eléments pratiques

L'évènement aura lieu le **4 juin 2026**, en marge des réunions plénières du CDENF et du CDBIO, à **Strasbourg** (Palais de l'Europe, salle 9). Il est organisé au **niveau technique** par le CDENF, en coopération avec le CDBIO, sous les auspices de la Présidence monégasque du Conseil de l'Europe (mai - novembre 2026). Monsieur Christophe ROBINO, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé de la Principauté de Monaco en assurera l'ouverture.

Outre les deux comités organisateurs, l'évènement impliquera d'autres entités du Conseil de l'Europe afin de soutenir une approche intersectorielle coordonnée.

Il servira de **plate-forme d'échanges** entre États membres et décideurs politiques, représentants d'organisations internationales et de la société civile, ainsi qu'experts en matière de droits des enfants, du numérique, de santé mentale et d'éducation, tout en tenant compte du point de vue d'enfants et/ou de jeunes.

Environ 150 représentants d'Etats membres, d'organisations internationales, d'ONG, experts, jeunes, sont attendues en personne, et une participation / diffusion en ligne est envisagée.

Contacts

Anne Kayser – Comité Directeur pour les Droits de l'Enfant (CDENF) anne.kayser@coe.int

Aurélié Pasquier – Comité directeur pour les droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé (CDBIO) - aurelie.pasquier@coe.int

Antoine Antonini - Département des Affaires Sociales et de la Santé, Gouvernement Princier de Monaco - aantonini@gouv.mc



Cette initiative est une contribution au

Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe